

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN-ET-GARONNE

P8 PRIX DE L'ARCHITECTURE



« — L'ambition du projet "Grand Mirail" est de rompre avec la logique de repli et de mise à l'écart de ce territoire dans la ville... » contribution au débat du G.P.V. par l'Auat. P 13

P14 CULTURE

Théâtre : "Les onze voit de fait" de Bernard Noël.



P12 DÉBATS A PROPOS DU G.P.V.



C A H I E R D E L ' O R D R E

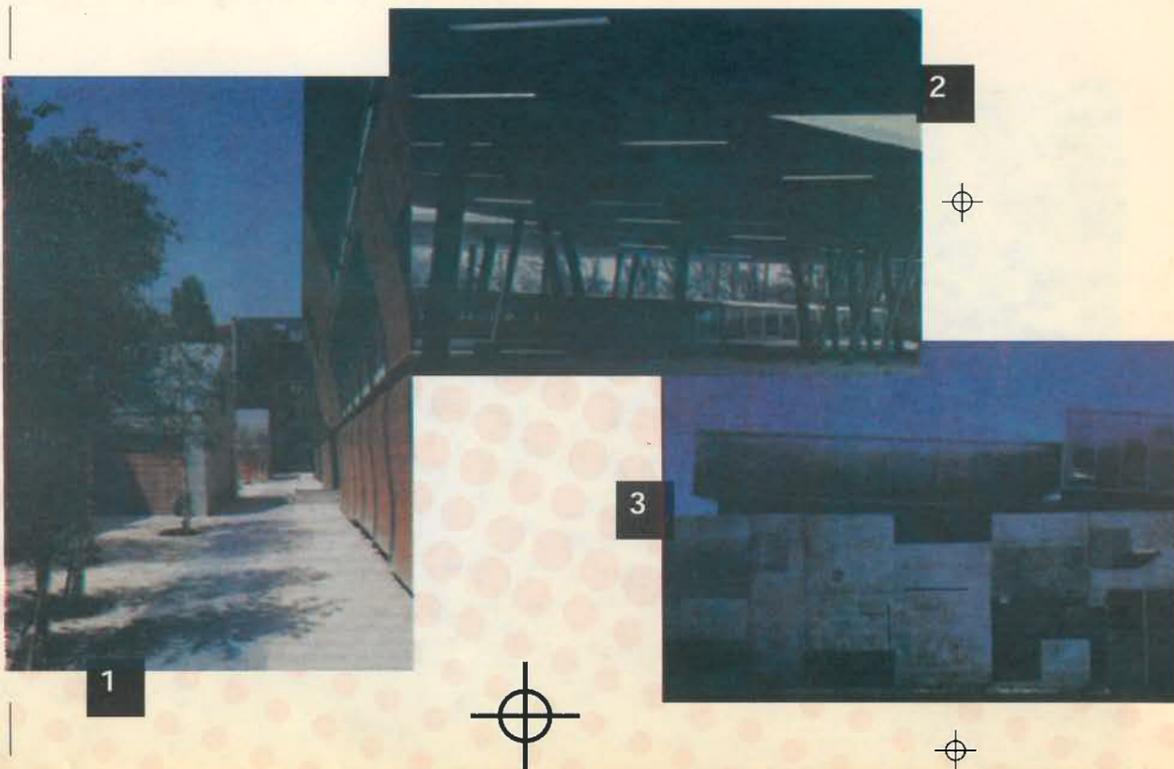
LES PRIX D'ARCHITECTURE 2001 DU MONITEUR

Le jury de la session 2001 des Prix d'Architecture du Moniteur a décerné :

Le Prix de l'Équerre d'Argent aux logements PLI réalisés à Paris XV^e par Jacques Herzog, Pierre de Meuron, Harry Guggler et Christine Binswanger pour le compte de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (1)

La Mention Spéciale du Jury au terminus du tramway, avec parking relais, conçu par Zaha Hadid (maître d'ouvrage : Compagnie des transports strasbourgeois) à Strasbourg-Hoenheim. (2)

Le Prix de la Première œuvre au gymnase Ruffi, à Marseille, œuvre de Francesca et Rémy Marciano (maîtres d'ouvrage : Ville de Marseille et Euroméditerranée) (3)



Les élections ordinaires viennent d'avoir lieu. Après deux ans de travail difficile et passionnant, notre politique était soumise à votre jugement. Une seule liste et une candidature personnelle se sont présentées à votre suffrage. La liste de la majorité a été élue au premier tour. Mais l'enjeu se situait aussi à un autre niveau :

- Montrer que les architectes élus sont représentatifs de la profession, et vous avez été plus de 400 à voter, nous assurant ainsi du poids nécessaire pour vous représenter.
- Permettre au travail qui a été entamé depuis deux ans de continuer et d'aboutir : toute la liste a été élue.

Je vous remercie de la confiance et du soutien que vous nous avez témoigné. Le Conseil Régional de l'Ordre de Midi-Pyrénées, fort de cette nouvelle impulsion va mettre en place de nouvelles stratégies pour assurer une représentation et une défense plus fortes de notre profession, à travers toutes les commissions, la formation, la promotion. Plan Libre y contribuera par une ouverture la plus large possible aux débats, à la critique, à la connaissance, à l'information. Je souhaite que vous y participiez tous, c'est votre journal.

Joseph Almudever.



_DISPARITION

Jacques Hondelatte

Grand Prix National d'Architecture en 1998, Jacques Hondelatte vient de nous quitter brutalement à l'âge de 59 ans. Ses réalisations trop rares sont autant de repères sur une carrière hors norme pour cet architecte qui se définissait lui-même comme un agitateur d'idées : l'aménagement du centre-ville de Niort, l'internat du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux, les maisons Fargues et Artigubieille en Gironde, le centre d'études techniques de l'Équipement à Saint-Médard en Jalles.

Il était enseignant à l'École d'Architecture de Bordeaux et conseiller scientifique à celle de Grenoble. Il a participé pendant plus de 30 ans aux concours les plus prestigieux, entre autres le parking du Mont-Saint-Michel, le Viaduc de Millau, des logements collectifs pour Mérignac et surtout le projet du Tribunal de Bordeaux.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées exprime ses plus sincères condoléances et à sa famille et à ses proches.

_A.M.O. MIDI-PYRÉNÉES

Depuis le début de l'année, Reine Sagnes, architecte, est la nouvelle Présidente de l'Association. A ce titre, elle souhaite que le travail au sein de l'association se réalise par le biais de commissions spécialisées : logement - manifestations - communication. Ces commissions travaillent d'ores et déjà sur les différentes actions du programme pour l'année 2002 dont les premières dates sont :

8-11 mai Voyage en Espagne du Nord-Ouest sur une programmation de Martin Meade : San-Sebastian - Bilbao - Santander.

14 juin Une visite commentée par les tandems "maître d'ouvrage/architecte" dans le département de l'Aveyron : l'Aubrac (Restaurant Bras, les thermes de Wilmotte, la coutellerie de Laguiole, la Maison de l'Aubrac, ...).

Et également :

_Différentes manifestations sur le thème du **logement**.

_Des rencontres en agences avec le collège des "industriels" sur le thème de la **documentation technique**.

_Une visite dans le département des **Hautes-Pyrénées**.

_Des visites d'opérations récentes ou de **chantiers en cours sur Toulouse**.

Pour tout renseignement concernant l'association, contacter :

AMO Midi-Pyrénées - c/o À PROPOS...

11, bd. des Récollets - 31078 Toulouse cedex 4

Tél : 05 62 26 62 42 - Fax : 05 61 55 36 00

E-mail : amo.mp@wanadoo.fr

POUR ÉCRIRE
DANS PLAN
LIBRE APPELÉZ
LA MAISON DE L'ARCHITECTURE
AU → 05 61 53 19 89



EDF AU SERVICE DES ARCHITECTES

Le 15 mai et 7 juin 2001, les architectes de Midi-Pyrénées ont été invités à un colloque sur le thème de la réglementation thermique.

Ces présentations organisées à l'initiative d'Edf ont rencontré un vif succès. Lors de ces réunions, certains d'entre vous ont répondu favorablement aux propositions d'Edf de bâtir un véritable partenariat. Ce partenariat est aujourd'hui initié entre Fronton d'Architectes, représenté par Monsieur Gil Cardona et Edf pour la valorisation de la profession d'architecte et la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vivrelec*.

Ces actions répondront en priorité aux besoins exprimés par les architectes. Dès le 13 septembre 2001, répondant aux attentes d'information sur les solutions environnementales, Edf, avec le concours de Gil Cardona, organise une journée de présentation de l'offre packagée confort quatre saisons, incluant l'intervention des industriels partenaires de l'offre. La mission de Monsieur Cardona validée par Monsieur Charles Fouin, directeur Edf (Agence Commerciale Particuliers Sud-Ouest), a pour but de favoriser les échanges et contacts entre Edf, les architectes et les organismes professionnels de Midi-Pyrénées.

Elle s'accompagne d'un programme d'actions pour 2002 dont voici les thèmes :

L'agenda 2002

_Formation commerciale : optimiser la relation avec un client potentiel en juin

_Formation à destination d'Edf : connaissance du métier d'architecte en septembre

Renseignements et inscription :

Marie Maugey : 05 34 45 91 82 - fax : 05 34 45 89 91 ou Fronton d'Architectes : 05 61 24 22 35 - fax : 05 61 24 08 90

* Edf recherche la satisfaction de ses clients en développant l'offre Vivrelec dans le cadre d'une démarche de développement durable, en partenariat avec les filières du bâtiment et de l'électricité. Edf favorise les solutions performantes (maîtrise de la demande d'énergie et préservation de l'environnement). Vivrelec est une offre commerciale d'Edf qui propose des solutions de confort pour le chauffage et la climatisation, la gestion et le pilotage, la production d'eau chaude et l'installation électrique.



APPEL À CONTRIBUTION

En partenariat avec les éditions Privat, les huit Caue de Midi-Pyrénées travaillent actuellement à l'élaboration d'un ouvrage intitulé "Maisons d'habitations en Midi-Pyrénées". Il fait suite à de précédents ouvrages thématiques parus dans la collection *Architecture, Paysage et Territoire*. Ils sont à la recherche de références significatives de maisons construites par des architectes dans les Hautes-Pyrénées, de 1880 à nos jours. Les maisons choisies par les architectes seront présentées sur une fiche qui comprendra : une photo du projet, un plan de masse, le lieu et l'année de la construction ainsi que l'accord de principe de publication de la part du propriétaire dans le cas où la maison serait retenue dans l'ouvrage.

Renseignements : Caue 65 au 05 62 56 71 45.



INFO SÉMINAIRE

Le séminaire "les bétons, les bâtiments d'activités et la sécurité", organisé par le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne, l'association AMO - Architecture et Maîtres d'ouvrages Midi-Pyrénées - l'industrie cimentière française et son centre d'information CimBéton, aura lieu le jeudi 18 avril 2002, au Centre de Congrès Pierre Baudis, 11, esplanade Compans-Caffarelli, bd Lascrosses, 31000 Toulouse. Cette journée sera pour les acteurs de la construction un lieu d'échanges et de rencontre au cours duquel les spécificités du matériau béton utilisé dans les bâtiments d'activités, seront présentées.

Renseignements : 01 55 23 01 12



ASSISTANCE JURIDIQUE

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes tient des réunions d'assistance juridique réservées aux architectes. Ils sont reçus individuellement avec les conseils de la Scp Darnet - Gendre, avocats.

Ces réunions de concertation sont consacrées :
- soit à des problèmes d'ordre général intéressant la profession,
- soit à des problèmes d'ordre particulier permettant de donner une orientation à la question soulevée pour favoriser une meilleure compréhension des conditions d'exercice professionnelles de l'architecte sur le plan juridique.

Ces réunions se tiennent tous les premiers jeudis du mois de 9 heures à 13 heures.

Chaque architecte intéressé peut prendre rendez-vous avec le secrétariat et sera reçu à l'heure indiquée pour une durée de 20 minutes environ. Afin d'assurer le bon déroulement de ces réunions, les heures de rendez-vous doivent être strictement observées.



LE CENTRE CULTUREL DE LA TOURETTE EST AUJOURD'HUI MENACÉ

Ce couvent construit par Le Corbusier en 1953 constitue l'un des chefs d'œuvre de l'architecte et du patrimoine architectural du XX^e siècle. Classé monument historique en 1979, ce lieu de résidence et de rencontre consacré notamment aux sciences humaines, à la philosophie et aux Arts nécessite aujourd'hui d'urgence une restauration d'envergure, estimée à plus de 4 millions d'euros. Les propriétaires privés soucieux de préserver ce haut lieu mais contraints par le coût de la restauration ne peuvent seuls en assumer le projet et lancent donc un appel au soutien financier du public.

Contact : Association des Amis de La Tourette
BP 105 69591 L'Arbresle Cedex
04 74 26 79 70 - fax : 04 74 26 79 99

BOURSE D'ÉTUDES FONDATION ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

La Fondation Electricité de France attribue en 2002 cinq bourses d'étude à des architectes diplômés depuis moins de cinq ans pour un séjour à l'étranger en milieu professionnel ou universitaire pour un projet sur le thème :

"Espace public : architecture, création et paysage"

Les bourses sont destinées à couvrir les frais de voyage et de séjour à l'étranger des lauréats pour une durée comprise entre deux et six mois dans l'année qui suit la date de remise des prix. Le jury distinguera cinq projets en fonction des travaux de recherche, des qualités d'analyse et de créativité qu'ils mettent en évidence et de la motivation des candidats. Le montant de chaque bourse est compris entre 12 000 euros et 7 500 euros.

Les lauréats s'engagent à fournir, à leur retour, un rapport d'une vingtaine de pages accompagné d'éléments graphiques reproductibles et/ou d'une maquette (*).

Le dossier sera à remettre en 12 exemplaires avant le 15 mai 2002 à :

Fondation Electricité de France,
9 avenue Percier, 75008 Paris.

(*) Règlement complet à votre disposition au 05 34 31 26 66



1 5 7 9 11 13 15 17 19 21 23 25 27 29 31 33 35 37 39 41 43 45 47 49 51 53 55 57 59 61 63 65 67 69 71 73 75 77 79 81 83 85 87 89 91 93 95 97 99



LOI "SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAINS"

1- Article 72 Délai de rétractation pour un acquéreur non professionnel d'un bien immobilier d'habitation

L'article 72 de cette loi a modifié le premier alinéa de l'article L.271-1 du Code de la Construction et de l'Habitat concernant le délai de rétractation pour un acquéreur non professionnel d'un bien immobilier d'habitation.

Il s'adresse aux actes ayant directement pour objet l'acquisition ou la construction d'un immeuble à usage d'habitation mais il généralise aux ventes d'immeuble ancien la protection prévue en soumettant ces contrats, s'ils sont dressés en la forme authentique, à un délai de réflexion.

Le contrat d'architecte dont l'objet est de confier une prestation de service à un professionnel, même s'il comporte une mission complète (réalisation des plans, coordination et surveillance des travaux, assistance du maître d'ouvrage à la réception desdits travaux) continue, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, à ne pas être soumis aux dispositions de l'article L.271-1 modifié du Code de la Construction et de l'Habitat.

Extrait de la Réponse Ministérielle - 24 septembre 2001. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

2- Application de l'article 187 Logement décent

Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002

Ce décret détermine les conditions auxquelles doit satisfaire tout logement et abroge les articles 1^{er}, 5 à 14 et 17 du décret du 9 novembre 1968.

En particulier, le logement doit disposer d'une pièce principale ayant une surface habitable ou au moins égale à 9 m² et une hauteur sous plafond à 2,20 m.

Décret à vous procurer au 05 34 31 26 66.

AMIANTE

Arrêté du 2 janvier 2002

Les propriétaires d'immeubles construits avant le 1^{er} juillet 1997 doivent préalablement à toute démolition effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Cet arrêté est pris en application du décret 2001-840 du 13 septembre 2001. Il identifie les éléments de construction à sonder et fixe les modalités de repérage. Concernant les chantiers de déblaiement et de démolition des bâtiments sinistrés par l'explosion AZF, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité nous a adressé une note spécifique pour l'évaluation des risques et la définition des interventions.

Vous pouvez vous la procurer au 05 34 31 26 66.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Décrets n°2002-89 et 2002-90 du 16 janvier 2002

Ces deux décrets permettent la mise en place du dispositif institué par la loi du 17 janvier 2001.

L'Institut National de recherches archéologiques préventives (INRAP) reprend les biens, droits et obligations de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), exécute les opérations de diagnostic et de fouille, fixe le montant de la redevance que le maître d'ouvrage devra payer pour assurer les diagnostics et les opérations de fouilles. Le Préfet de Région a le pouvoir d'édicter les prescriptions d'archéologie préventive. Il est saisi à l'occasion de l'instruction des procédures d'autorisation prévues par les Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Les règles relatives à la propriété des vestiges immobiliers sont clarifiées.

DÉLAIS DE PAIEMENT

EN MARCHÉS PUBLICS

Décrets n°2002-231 et 2002-232 du 21 janvier 2002

Ces deux décrets encadrent désormais les délais de paiement conformément aux exigences de la directive européenne du 29 juin 2000, la loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques) du 15 mai 2001 en son article 54 et l'article 96 du Code des Marchés Publics.

	Du 1 ^{er} mars 2002 au 1 ^{er} juillet 2002	Du 2 juillet 2002 au 31 décembre 2002	Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	Après le 31 décembre 2003
Etat	45 jours	45 jours	45 jours	45 jours
Collectivités Locales	60 jours	60 jours	50 jours	45 jours
Etablissements publics de santé	Aucun délai	60 jours	60 jours	50 jours

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans aucune formalité, des intérêts moratoires. Le taux de ces intérêts est celui de l'intérêt en vigueur à la date à laquelle ils ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Ce taux demeure inchangé en 2002. Il reste à 4,26% (décret n°2002-159 du 8 février 2002).

EN MARCHÉS PRIVÉS

C'est l'article 53 de la loi NRE citée ci-dessus qui fixe les dispositions en matière de délais de paiement. Désormais, le paiement d'un marché privé doit intervenir, sauf clause différente (délai inférieur ou supérieur), dans les 30 jours à compter de l'exécution du marché (pour les marchés de travaux, date de réception des travaux concomitante à celle du décompte général définitif).

Le taux des intérêts des pénalités est fixé au taux de réferencement de la Banque Européenne augmenté de 7 points, soit 11,50%. Les parties peuvent convenir d'un taux différent sans pouvoir descendre en dessous de 6,4%.

La version 2000 de la norme NFP 03-001 prévoit, quant à elle, un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal majoré de 7 points, soit 11,26%.

L'application des pénalités de retard se fait automatiquement et sont exigibles sans mise en demeure du débiteur.



LUTTE CONTRE LE SATURNISME

Le Tarn-et-Garonne a été classé zone à risque d'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 19 novembre 2001 applicable à compter du 1^{er} février 2002.

Les contrats de vente d'immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1948 devront désormais compter un état de risques d'accessibilité au plomb. A défaut, aucune clause d'exonération de la garantie des vices cachés ne pourra être stipulée en raison des vices constitués par l'accessibilité au plomb.



MARCHÉS PUBLICS

PAIEMENT DU SOLDE DES HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie vient d'apporter les précisions suivantes : l'élément AOR implique pour le maître d'œuvre la réalisation des tâches suivantes :

- _organiser les opérations préalables à la réception,
- _assurer le suivi des réserves,
- _constituer le dossier des ouvrages exécutés,
- _examiner les éventuels désordres qui surviendraient en période de garantie de parfait achèvement.

En conséquence, tant que le délai de garantie de parfait achèvement n'est pas expiré, le marché de maîtrise d'œuvre ne peut être versé. En effet, désintéresser totalement le maître d'œuvre, dès les opérations de réception des marchés de travaux réalisées, reviendrait à payer l'architecte en l'absence de service fait.

En revanche, les différentes phases de l'élément AOR (cf. ci-dessus), une fois exécutées, pourront donner lieu à paiement d'acomptes dans les conditions habituelles et à l'issue du délai précité, la mission du maître d'œuvre étant achevée, le solde de sa rémunération pourra lui être payé.

Région Île-de-France - Plan Libre 2002 pages 1



S O C I A L

CONVENTION COLLECTIVE
DES CABINETS D'ARCHITECTES

La convention collective des cabinets d'architectes a été dénoncée à partir du 1^{er} janvier 2001 jusqu'au 31 mars 2002.

Le risque étant grand de se trouver dans un vide conventionnel le 1^{er} avril 2002, un accord a été signé le 10 janvier dernier (entre le Syndicat National CGT Architecture, Urbanisme, Métier; le Spabeic-Cfe-Cgc; la Fédération Bati-mat-Tp/Cftc; la Fédération Cgt-Fo-Btp; le Synatpau-Cfdt pour le Collège salarié et l'Unsa; le Syndicat de l'Architecture pour le Collège employeur) repoussant la date fatidique au 30 septembre 2002.

C O N C O U R S

CONCOURS INTERNATIONAL POUR
LA CONCEPTION D'UNE GARE DE
VOYAGEURS À LJUBLJANA (SLOVÉNIE)

Ce concours, public et anonyme, organisé par la ville de Ljubljana et la Compagnie des Chemins de fer slovène, en coopération avec la Chambre des Architectes de Slovénie, est ouvert à tous les diplômés des écoles d'architecture et d'urbanisme de Slovénie, de Hongrie, de Croatie et des PECO, y compris la Suisse et les Etats membres de l'Union Européenne (langues d'usage: slovène et anglais).

L'objectif du concours est d'acquiescer un programme de conception et d'aménagement urbain de la zone affectée en gare de

VALEUR DU POINT
EN MIDI-PYRÉNÉES

A compter du 1^{er} mars 2002, la valeur du point servant à déterminer, pour chaque coefficient hiérarchique, le salaire brut mensuel minimum est fixé à :

- 5,68 euros pour les départements de : l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne.
- 5,75 euros pour le développement de la Haute-Garonne.

Pour une durée hebdomadaire de 39 heures.

Aucun salaire ne pourra être inférieur au SMIC.

voyageurs de Ljubljana qui servira de base de référence pour préparer les actes de mise en place de l'espace de cette zone. Deux participants ont été spécialement invités : Marko Music, l'architecte auteur de la conception lauréate au concours public préliminaire (qui fut à la base de la préparation des plans de construction depuis 1984) et l'architecte français François Delhay (co-auteur du plan d'urbanisme du centre d'activités de la gare Snfc de Lille).

La date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2002.

Nota : Ce concours n'a pas reçu le label Unesco/Uia.

Renseignements: "Compétition for Passenger Center Ljubljana" IZS MSA Building Dunajska 104 1000 Ljubljana (Slovénie) Fax 0038661 5657450 Internet : www.arhiforum.com ou www.izs.msa.si Email : izs.msa@siol.net

A N N O N C E S

MATÉRIEL À VENDRE

Traceur jet d'encre couleur OCE 5120, format A0. Prix 1 524,49 € ht (soit 10 000,00 f ht). Contact : Daniel Roudière Tél : 05 61 30 37 37 - Fax : 05 61 30 37 00

LOCAUX À VENDRE

Toulouse-Purpan (proximité rocade), bureaux avec parkings à vendre, environ 150 m2 dans immeuble construit en 1991. Excellent état - 6 500 frs / m². Convientrait à profession libérale Contact : Tél 05 61 62 45 79 ou 05 61 62 06 40 (de 9h30 à 12h30)

CESSION AGENCES

Cause retraite, propose reprise d'activité d'agence et vente des locaux (67 ou 100 m2), situés à la Roseraie (Toulouse). Contact : Tél 05 61 58 12 40

Bordeaux, cession agence d'architecture avec personnel - informatique. Bon chiffre d'affaires. Contact : Tél 05 56 02 90 14

LA MAISON DE L'ARCHITECTURE
"NOUVELLE FORMULE"

A ÉTÉ CONSTITUÉE EN SEPTEMBRE 2001.

Elle a pour objectifs de :

- promouvoir la création dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et d'une manière générale du cadre de vie.
- diffuser toutes ces initiatives et de favoriser la communication avec le public.
- initier toute action nécessaire aux architectes désireux d'étendre leur culture et leur compétences. Un certain nombre d'actions sont prévues pour l'année 2002 :
- "Rendez-vous de l'architecture" : cette 16^e édition annuelle se tiendra au centre Diagora de Toulouse-Labège les 28 et 29 novembre. Cette manifestation permet à tous les partenaires de l'acte de bâtir de se retrouver. Les industriels y occupent une place importante.
- Expositions : cycles d'expositions en alternance sur la commande publique et la commande privée, en partenariat

avec le Conseil général de la Haute-Garonne, le CAUE 31, l'AERA et l'École d'architecture de Toulouse.

- Les "Rendez-vous de l'architecture et du cinéma" : se dérouleront en alternance avec le Prix de l'Architecture, à la cinémathèque de Toulouse.

- Formation : la création d'un "pôle régional de formation continue" au sein de l'École d'Architecture de Toulouse va permettre de développer l'offre de formation au niveau local. Des voyages d'études à thème seront mis en place.

- Débats : la Maison de l'Architecture permet l'organisation de débats : le premier a porté sur le GPV. La teneur des débats est retranscrite dans les colonnes de PLAN LIBRE.

- Communication : édition de PLAN LIBRE, un journal mensuel de 16 pages tiré à 3000 exemplaires, dont voici le premier numéro.

Pour soutenir la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées et recevoir Plan Libre, devenez adhérents :

A B O N N E M E N T

Bulletin d'adhésion et d'abonnement 2002

Nom : _____ Tél : _____
Prénom : _____ Fax : _____
Profession : _____ E-mail : _____
Adresse : _____
Professionnels 20 €
Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'adhésion est à effectuer par chèque et à retourner à : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel

Pour écrire dans Plan Libre :

contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4 Tél : 05 61 53 19 89 Fax : 05 34 31 26 69 - e-mail : CROAMP@wanadoo.fr

Société d'édition : Première Réponse Espace Saint-Aubin-36 rue Riquet 31000 Toulouse Tél : 05 34 40 60 32 Fax : 05 34 40 69 31 Dépôt légal à parution Registre du commerce : RCSB 414 832 089 N° commission paritaire en cours

Gérant - directeur de la publication : André Gerome Gallego

Directeur de l'information : Joseph Almudever

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerloveou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu.

Ont participé à ce numéro : Stéphane Gruet, Reine Sagnes, Marie-Martine Lissaragues, Catherine Roi (architectes), Michel Métayer (direction de l'École des Beaux-Arts de Toulouse), Bénédicte Namont (Théâtre Garonne), Christian Thorel et Bérengère Doerler (librairie Ombres Blanches), Stéphane Vambre (Centre culturel de la Tourette) et l'AUAT.

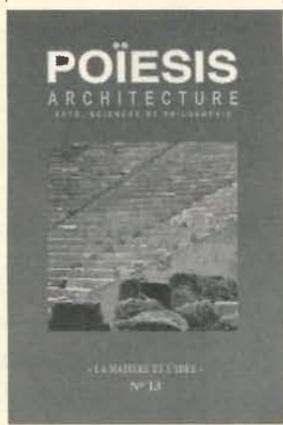
Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Graphisme : Guillaume Chavanne

Coordination : Chrystel Dirat

Impression : SRI

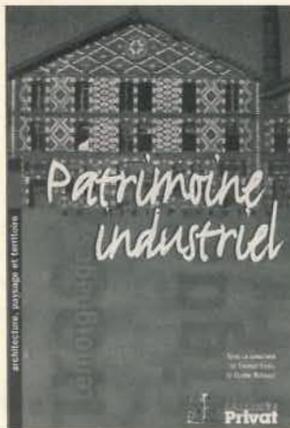
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Photographies et illustrations : Tous droits réservés



POÏESIS ARCHITECTURE

Le dernier numéro de la collection thématique Poïesis Architecture vient de paraître et porte sur "la matière et l'idée" dans le cycle de réflexion "nature et culture". Revue semestrielle (240 pages) éditée par l'AERA. © Prix: 20 € en librairie (ou abonnement pour 4 numéros: 81,60 €).

AERA I 5, rue Saint-Pantaléon
31000 Toulouse ☎ 05 61 21 61 19
☎ 05 61 21 90 53

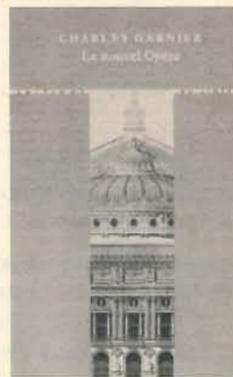


PATRIMOINE INDUSTRIEL EN MIDI-PYRÉNÉES

La culture comme projet de ville

L'architecture des usines et manufactures est l'expression multiple et mouvante d'une société qui, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, a réussi à exploiter les ressources naturelles locales. Elle nous renvoie une double image: celle d'un gigantesque outil mais aussi celle de la réussite sociale de ses promoteurs. A travers des analyses, des témoignages et des parcours dans différents sites, cet ouvrage propose un autre regard sur ces architectures industrielles du passé et d'aujourd'hui... © Prix: 18,29 €.

Editions Privat I 10, rue des Arts - BP 828 - 31080 Toulouse Cedex 6



CHARLES GARNIER

Le nouvel opéra

Publié en 1878-1881, ce livre n'avait pas, à ce jour, été réédité. Il est cependant exceptionnel. Jamais, à notre connaissance, un architecte n'a analysé avec ce recul, cette lucidité et ce souci du détail une œuvre juste achevée. Garnier le fait en outre avec un allant, une fougue et une liberté de ton qui en rendent la lecture distrayante autant qu'instructive; ses digressions - sur le métier d'architecte, sur les rapports des artistes et des architectes... - pourraient avoir été écrites hier. © Prix: 29 €.

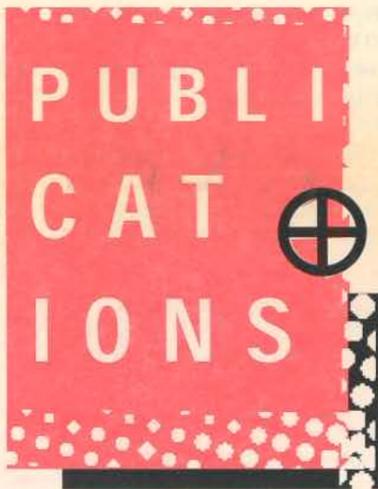
Editions du Linteau I 52, rue de Douai - 75009 Paris



DESSINS D'ARCHITECTURE
d'Emilio Donato

Les éditions Poïesis vous invitent à découvrir leur dernière publication "Dessins d'architecture" d'Emilio Donato - Monographie - Edition bilingue. © Prix: 20 € + 4,27€ de frais de port.

AERA I 5, rue Saint-Pantaléon
31000 Toulouse ☎ 05 61 21 61 19
☎ 05 61 21 90 53



LE VERRE STRUCTUREL

par Peter Rice et Hugh Dutton

Avec les serres de la Cité des sciences de La Villette, Peter Rice, l'un des plus grands ingénieurs du XX^e siècle, a mis au point à la fin des années quatre-vingt le principe du verre structurel. © Prix: 45 €

Editions du Moniteur I 17, rue d'Uzès - 75108 Paris Cedex 02 ☎ 01 40 13 33 72
☎ 01 40 41 08 87.



BILBAO

La culture comme projet de ville

Symbolisé par le très médiatique Musée Guggenheim de Frank O. Gehry, le renouveau de Bilbao se réalise grâce à un projet urbain d'envergure. Beaucoup de signatures prestigieuses, comme celles de Norman Foster ou Santiago Calatrava, et des talents basques sont réunis, grâce à la maestria de Bilbao Ria 2000: cette équipe commando, pilote du projet de ville, est portée par un partenariat public puissant, base du partenariat avec le privé. © Prix: 20 € (Français/Espagnol)

Documentation Française I 29-31, quai Voltaire - 75344 Paris Cedex 07
☎ 01 40 15 70 00 ☎ 01 40 15 72 30



JOSEPH MONIER ET LA NAISSANCE DU CIMENT ARMÉ

Joseph Monier (1823-1906) est le grand méconnu de l'histoire du ciment armé. On sait qu'il était horticulteur, mais on ignore comment des bacs à fleurs, il est passé au matériau qui a révolutionné la construction de notre siècle. Le livre retrace l'histoire de cet autodidacte en la situant dans le contexte historique et les essais des autres chercheurs de son époque. © Prix: 23 €.

Editions du Linteau I 52, rue de Douai - 75009 Paris



HENRI GAUDIN

Naissance d'une forme

Dix-huit projets de l'architecte Henri Gaudin sont présentés dans cet ouvrage, illustrés de photos, de maquettes et de dessins.

© Prix: 57,93 €.

Norma Editions I 149, rue de Rennes - 75006 Paris ☎ 01 45 48 70 96 ☎ 01 45 48 05 84

CONCOURS



Esquisse CONSTRUCTION DU COLLÈGE DE SEIX (09) MO Conseil Général 09 AJ Francis Castaigns / Pierre-Yves Chaumont / Claude Bernard / David Rouart R Henri Anel L Thierry Llop / Yves Faup / Frédéric Zirk R François Murillo R Joël Soum



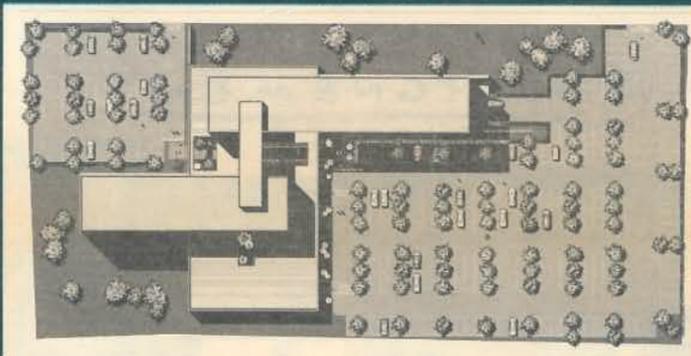
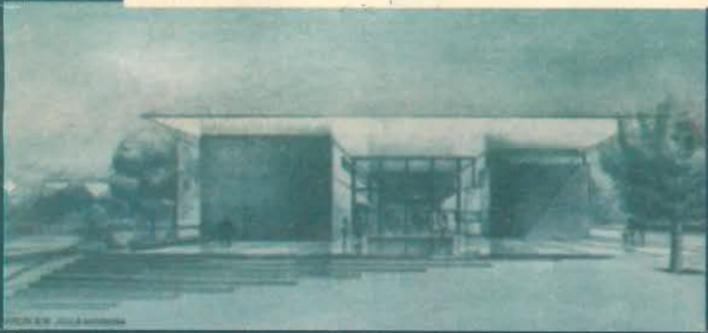
Aps CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN GYMNASÉ ET D'UN DOJO AU PRÉ-LAMARQUE (HQE) À RODEZ (12) MO Communauté d'Agglomération du Grand Rodez AJ Marie-Martine Lissarrague R Jacques Lacombe / Michel de Florinier / Jean-Christophe Salvan R Joseph Almudever / Christian Lefebvre L Sarl HBM Architectes



Esquisse CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE FLEURANCE, CHEMIN DE TOURNEFEUILLE, À SAINT-MARTIN DU TOUCH (31) MO Mairie de Toulouse AJ Anne-Marie Antonioli R Sarl Puig - Pujol Architectures R Scp Branger - Romeu L Selafa Gabriel de Hoym de Marien

MO Maître d'ouvrage
 MOD/CO MO Délégué
 Conducteur Opération
 AJ Architectes jurés
 R Equipes retenues
 L Equipes Lauréates

Esquisse CONSTRUCTION D'UN FORUM UNIVERSITAIRE À L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER À TOULOUSE (31) MO Conseil Régional Midi-Pyrénées MOD/CO Cogemip AJ CROA non sollicité R Michel Carrère / Jean-Louis Jaussein R Michel Galavielle / Jean Sassus L Marc Julla / Jean-Marie Bardin / Technisphère / Reulet Ingénierie



Esquisse CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DE L'URSSAF DE LA HAUTE-GARONNE À LABÈGE INNOPOLE (31) MO Urssaf 31 AJ Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech / Gilles Taulier R Scp Muvez - Castel R Nicole Roux Loupiac / Jean-Philippe Loupiac R Philippe Maffre / Angéla Héraut (75) L Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent



Esquisse CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE BORDEROUGE NORD À TOULOUSE (31) MO Mairie de Toulouse AJ CROA non sollicité R Lucien Calestroupat / Bet Pedra / Gros Decibel (acousticien) R Sarl Arte / Bet Serige / Gamba (acousticien) L Scp Calvo - Tran Van / Ingénierie Studio



Esquisse EXTENSION ET RESTRUCTURATION AU LYCÉE ET LP JEAN-JAURÉS À CARMUX (81) MO Conseil Régional Midi-Pyrénées MOD/CO Cogemip AJ CROA non sollicité R Scp Calvo - Tran Van R Max Faramond L Scp Guilhem



Esquisse EXTENSION ET RECONSTRUCTION DE LOCAUX ET DE LA DEMI-PENSION AU COLLÈGE BÉTANCE DE MURET (31) MO Conseil Général 31 AJ CROA non sollicité R Sarl Algorithme / Anne Sassus / Otce R Jérôme Fabre / Bet Ferrer L Sarl Sagnes - Pettes / Befs Ingénierie

Esquisse RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLÈGE JEAN JAURÉS À COLOMIERS (31) MO Conseil Général 31 AJ CROA non sollicité R Georges Barrué R Scp Dompnier - Lemaire R Daniel Roudière L Scp Dompnier - Lemaire

Esquisse RÉALISATION DE LA PISCINE SPORTS-LOISIRS DE LACAUNE-LES-BAINS (81) MO Communauté de Communes des Monts-de-Lacaune MOD/CO Scic Développement AJ CROA non sollicité R Japac Architecture / Bet Ida / Bet Girus / Bet Itac R Eric Lemarié / Scp Bellouard - Montlaur / Tce Bet R Arcos Architecture (76) / Scp R Sabatier / Bet Betom / Bet Al3c / Bet Ingsud L Eric Lemarié / Scp Bellouard - Montlaur / Tce Bet



LETTRES NEW-YORKAISES

Jérôme Charyn / De New York à Paris

À l'occasion de la parution du roman "Rue du petit ange" au Mercure de France (mars 2002), Jérôme Charyn a été l'hôte de la librairie Ombres Blanches à Toulouse, ce jeudi 4 avril.

Jérôme Charyn, né à New York en 1937, est l'auteur d'une trentaine de romans, essais, livres pour enfants et bandes dessinées. Parisien depuis quelques années, il enseigne l'esthétique du cinéma et du roman policier aux étudiants de l'Université américaine. En 1977, Marcel Duhamel le publie en Série Noire (Gallimard). Aux côtés de son frère le lieutenant Harvey Charyn, l'auteur a longuement fréquenté la brigade criminelle de Brooklyn, arpenteant les rues, confronté au quotidien des cellules, morgues et hôpitaux. De cette expérience brute va surgir la fameuse trilogie "Zyeux-Bleux", "Marilyn la Dingue" et "Kermesse à Manhattan" (Série Noire puis Folio) où se déploie le petit monde du commissaire Isaac Sidel, « flic cynique et faussement dur », et de Manfred Cohen, son fidèle ange gardien. Avec "Isaac le Mystérieux" (Gallimard), « long périple à Dublin en hommage à Joyce » – livre à part selon son auteur – l'écriture change, s'éloigne du roman noir. Par la suite, son univers romanesque reste ancré dans la ville mythique – "Elseneur, La Belle ténébreuse de Biélorussie", "Le cygne noir" jusqu'au roman jeunesse "Otage à New York" (tous parus chez Gallimard), mais s'offre des échappées belles en Europe dans "Une Romance" (Mille et une nuits) ou en Colombie avec "Mort d'un roi du Tango" (Mercure de France). Jérôme Charyn prépare actuellement un livre sur Broadway et vient de terminer "The Green Lantern", un roman sur Staline dans les années 1930. "Rue du Petit Ange" est la 8^e aventure d'Isaac Sidel depuis "Zyeux-Bleus". L'ouvrage est publié dans la bibliothèque étrangère dirigée par Marie-Pierre Bay.

De cette œuvre en grande partie new-yorkaise, outre la « suite Sidel », nous retiendrons l'ouvrage consacré à New York dans la collection Découverte chez Gallimard. **Ville rêvée, ville bâtie sur une île, New York concentre toutes les énigmes, toutes les contradictions du Nouveau Monde.** Aux avant-postes de l'esprit et de l'imagination, New York devient après la Seconde Guerre mondiale la capitale du XX^e siècle, une ville qui peut à la fois entretenir la vieille culture européenne et en créer une autre bien plus extravagante, de son cru. En ce royaume magique se rejoignent acteurs, peintres, musiciens, écrivains, photographes et danseurs. New York, c'est aussi Harlem, la "ville sombre", qui découvre sa propre voix dans les années vingt, et dont l'histoire chatoie entre beauté et humiliation. Ville hors-la-loi New York est encore la cité où le crime est un art. De cette ville-là, Jérôme Charyn est le fils. Il parcourt sa légende et ses rues, pour se faire le chroniqueur de ses blessures et de ses rêves.

Ce portrait d'une ville par un écrivain qui en fait le personnage principal de ses romans est l'occasion de proposer quelques étapes de lectures autour d'un voyage – réel ou virtuel – à New York.

Avant le départ :

De Jérôme Charyn
NEW YORK – CHRONIQUE D'UNE VILLE SAUVAGE
Gallimard, 1994
© Prix : 13 €

Pendant le séjour :

Serge Guilbaut
COMMENT NEW YORK VOLA L'IDÉE D'ART MODERNE
Editions Jacqueline Chambon, 1996
© Prix : 24,39 €

Comment s'est produite la révolution qui, dans les années cinquante, a fait passer le centre des arts de Paris à New York ? Comment l'expressionnisme abstrait de Pollock, Kline, de Kooning, Motherwell, Rothko, Newman, en est-il venu à l'incarner l'avant-garde, la liberté créatrice et l'engagement individuel ? Comment les critères de l'art américain sont-ils devenus ceux du monde de l'art en général ? Autant de ques-

tions sur lesquelles Guilbaut mène l'enquête avec une verve iconoclaste et un sens très aigu de la polémique. Laissant les querelles d'écoles il met à jour les conditions économiques, politiques et idéologiques qui ont permis aux artistes et aux intellectuels américains de concevoir autrement leur rôle, d'inventer des formes d'art, de diffusion de l'art et de discours sur l'art qui firent triompher "l'école de New York".

Lewis Mumford
LE PIÉTON DE NEW YORK
Editions du Linteau, 2001
© Prix : 22,87 €

Un esprit libre et critique, érudit et militant, dit ce qu'est la ville et ce qu'elle pourrait être, si la spéculation était jugulée et la circulation automobile maîtrisée; il admire les bâtiments qui allient la qualité des espaces et leur convenance à ses habitants, mais critique – sévèrement – ceux qui privilégient l'image sans se soucier de l'usage. C'est écrit dans les années 1950, mais spéculation et pollution n'ont fait que croître et les bâtiments sont toujours là; certains (l'Unesco, l'immeuble de Le Corbusier à Marseille) sont familiers du lecteur français. "La ville existe – écrivait-il – non pour la circulation des automobiles mais pour le bien-être et la culture des hommes."

Après le retour :

Récits d'Ellis Island, histoires d'errance et d'espoir
GEORGES PEREC AVEC ROBERT BOBER
Editions P.O.L.
© Prix : 30 €

De 1892 à 1924, près de seize millions d'émigrants en provenance d'Europe sont passés par Ellis Island, un îlot de quelques hectares où avait été aménagé un centre de transit, tout près de la statue de la Liberté, à New York. Parce qu'ils se sentaient directement concernés par ce que fut ce gigantesque exil, Georges Perec et Robert Bober ont dans un film, Récits d'Ellis Island, histoires d'errance et d'espoir, INA – 1979, décrit ce qui restait alors de ce lieu unique, et recueilli les traces de plus en plus rares qui demeurent dans la mémoire de ceux qui au début du siècle, ont accompli ce voyage sans retour.

ÉCOLES

ECOLE SUPERIEURE DES
BEAUX-ARTS DE TOULOUSE

ATTENTION FRAGILE

Colloque, 4 et 5 octobre 2002

Sur les caisses en bois destinées au transport d'œuvres d'art est apposée de manière visible la mention "Fragile". Le terme, qui qualifie le contenu, est en réalité une adresse à qui la lira : il est l'injonction au manutentionnaire de prêter la plus grande attention au contenu et de le protéger contre tout choc extérieur. L'effet que vise à provoquer cette simple mention est un réflexe. Je sais que l'objet est fragile, donc je crée autour de la caisse un espace tel qu'elle ne reçoive aucun choc. Il me revient d'installer le dispositif de protection nécessaire et de veiller à ce que celui-ci soit conservé pendant tout le transport ou lors de toute manutention ultérieure. Dans cette réflexion, l'objet occupe la place centrale. Il s'agit de sa fragilité, de la rupture, possible à tout moment, de son équilibre éphémère.

Sortons l'objet de la caisse, il apparaît alors dépouillé, sans aucune protection. Plus rien n'enjoint de lui porter attention ni de prendre garde à lui. Pourtant, sa fragilité n'a pas disparu. Au contraire, il est mis à nu, dans l'état même qui auparavant le qualifiait. La mention apposée sur la caisse devient ce qui désormais le constitue : il est fragilité, une fragilité remise au risque qui la compose. Toute injonction au sujet disparue, ce dernier est alors confronté au réel. En l'objet, il doit expérimenter ce réel dans sa fragilité inhérente.

Pour qui se soumet à l'exercice, la démarche est inquiétante. L'extériorité rompt la quiétude du sujet, ou ranime en lui une inquiétude latente. S'y soustraire est impossible, puisque toute expérience du réel y ramène inéluctablement. Tenter de fuir ? Certes, mais ne convient-il pas plutôt de traverser l'inquiétude en tant qu'elle détermine toute expérience du sensible ? Saisir la fragilité n'est pas saisir une qualité particulière des choses, c'est cerner la condition singulière à laquelle chacun est exposé. L'enjeu est de vivre cette fragilité comme participant du réel, de notre circulation dans le monde, de nos échanges.

Ce colloque, organisé par l'école supérieure des beaux-arts de Toulouse, se tiendra dans le cadre du "Printemps de Septembre" (28 septembre – 13 octobre) qui traitera lui-même du thème de la fragilité. Il se focalisera sur l'expérience de la fragilité en tant qu'elle se donne sous les formes artistiques les plus diverses, comme au sein même de la réflexion politique, scientifique ou philosophique.

5, quai de la Daurade - 31000 Toulouse
tél. : 05 61 23 25 49 – fax : 05 61 22 24 21
E-mail : michel.metayer@mairie-toulouse.fr

LE GRAND PROJET DE VILLE

D É B A T S

La Maison de l'Architecture interpellée au même titre que tous les toulousains par le Grand Projet de Ville, le GPV Grand Mirail et Empalot, a souhaité saisir l'ensemble des architectes et ouvrir un débat. Les auteurs du projet urbain, l'AUAT, ont été sollicités et en ont effectué une présentation sincère. Discussions et débats se sont engagés au sein de la Maison de l'Architecture et dans d'autres lieux où les professionnels ont pu être amenés à prendre connaissance ou donner leur avis sur le contenu du GPV. De ces différentes interventions, de ces présentations trop rapides, il reste avant tout un sentiment de travail dans l'urgence, de confusion conceptuelle, de navigation à vue, de manque de substance : un tel projet ne mérite-t-il pas du temps ?

Le débat interne se poursuit, autour de :

1 LE GPV UNE CHANCE POUR TOULOUSE DE PAR :

- _sa situation au sein de Toulouse ainsi que la multiplicité d'accès et dessertes dont ce territoire est aujourd'hui doté,
- _la densité du grand Mirail qui, compte tenu des parcs et espaces libres existants est équivalente à celle de certains quartiers pavillonnaires de l'agglomération
- _la maîtrise publique du foncier qui peut permettre d'établir une stratégie à plus long terme de valorisation des territoires : implantation de grands équipements, d'autres constructions...
- _les investissements publics dont ce territoire a fait l'objet depuis une vingtaine d'années, permettant de réhabiliter des logements, d'assurer l'arrivée du métro, d'aménager de l'espace public
- _l'opportunité à saisir la loi SRU (mixité, développement durable, qualité paysagère et environnementale) en inscrivant de tels objectifs dans les ambitions d'aujourd'hui
- _la qualité de l'environnement qui tient autant aux rapports possibles avec les espaces verts, qu'à la qualité et au prix des logements.

2 HISTOIRE : LE PROJET CANDILIS UNE ÉTAPE SINGULIÈRE DANS LA CONSTRUCTION DE LA VILLE

Le GPV ne prend pas en compte l'histoire récente du Mirail, celle du projet Candilis ; il ne s'agit pas de revendiquer l'urbanisme sur dalle mais de prendre en compte cette étape de l'histoire dans la mémoire du site.

A ce titre, ce projet est connu internationalement dans les écoles d'architecture, les universités et par les concepteurs. Ce site fait l'objet encore à ce jour de nombreuses visites.

Plusieurs questions sont ainsi motivées :

- _Comment convertir sans le dénaturer le motif urbain et architectural d'origine ? Peut-il évoluer ?
- _Pourquoi ne pas faire évoluer Bellefontaine et sa dalle : exemple d'un mode de production qui peut devenir un repère dans l'histoire de la Ville et une manière de respecter un motif urbain approprié par les habitants ?
- _Comment passer d'une conception basée sur la déclinaison de différents espaces à usage collectif à une réponse plus proche de la demande actuelle de modes de fonctionnement plus individualisés ?

3 DIAGNOSTIC

Autant, il apparaît que le diagnostic présenté est rigoureux, bien argumenté, et solide, autant il apparaît qu'il est très incomplet :

_en matière d'usages et de formes urbaines :

pas de prise en compte de l'esprit du projet Candilis, de son histoire récente : destruction de mémoire ?

Quelle évolution des formes urbaines intervenue suite aux différents contrats de ville et autres...

Comment ont été cernées les difficultés des logements sociaux, avec qui ? quelle légitimité ?

Qu'en est-il des copropriétés, occupation, vécu, potentiel de réaction vis-à-vis du site, du projet ?

_en matière économique :

évaluation de la vie économique locale, commerces, autres activités, zones de chalandise... Quel potentiel d'évolution, quelles capacités d'adaptation tant à la vie économique, qu'au site ?

_en matière de construction et de démolition :

pourquoi démolir presque 2000 logements : le débat récurrent sur le tout démolir ou tout conserver est relancé : il concerne bien sur l'ensemble des acteurs du cadre bâti mais aussi tout un chacun ; c'est non seulement un débat local mais culturel ; nul ne peut en faire l'économie ; La solution envisagée d'une démolition partielle paraît susceptible en l'état de mutiler la conception originelle, sans apporter de réponse fondamentale aux problèmes posés.

_en matière culturelle :

quels liens avec l'Université, comment les renforcer ? Quelle place pour les équipements à venir ? Sont-ils à l'échelle des quartiers ou de l'agglomération, que peuvent-ils fédérer ?

4 LES FORMES URBAINES : DU QUARTIER À LA VILLE, DU LOGEMENT AU QUARTIER ?

Les interrogations exprimées témoignent du manque d'apports significatifs dans le diagnostic :

_Quelle place souhaite-t-on donner aux quartiers du "grand Mirail" et d'Empalot dans l'agglomération et dans la ville ?

_Quelle autonomie, quelle dépendance de l'ensemble vis à vis du centre ville ?

_Sur quels concepts urbains peut-on s'appuyer pour assurer la mutation et la qualification des espaces urbains existants :

la rue est-elle l'unique réponse, peut-elle seule assurer ce rôle ?

Quelle est la capacité du bâti à s'adapter ou se transformer pour répondre aux exigences actuelles ?

_N'y a-t-il pas nécessité d'approfondir et d'étayer la réflexion sur l'espace public, les transitions entre espaces publics et espaces privés ?

_Quel programme établir pour requalifier, créer ou aménager : rues, "places", jardins publics, squares... Quels autres motifs urbains et paysagers révéleraient le site et ses valeurs positives ?



Il s'agit d'un cadre et non d'un projet, la démarche méthodologique reste à construire.

L'explosion d'AZF a modifié la conscience du rapport à la ville de tout un chacun : c'est l'occasion d'imposer une nouvelle approche de l'acte de construction de la ville.

C'est le moment de commencer un travail de proximité et de concertation qui reste à faire pour élaborer la démarche de programmation préalable à tout projet.

Ensuite un projet de recomposition de l'espace pourra être fait avant de préciser les logements à démolir. Démolir peut-être mais au service de quel projet ?

Maintenant, il s'agit de réfléchir à la méthode pour engager ces démarches. Les intentions posées dans le projet cadre ne peuvent être que des guides.

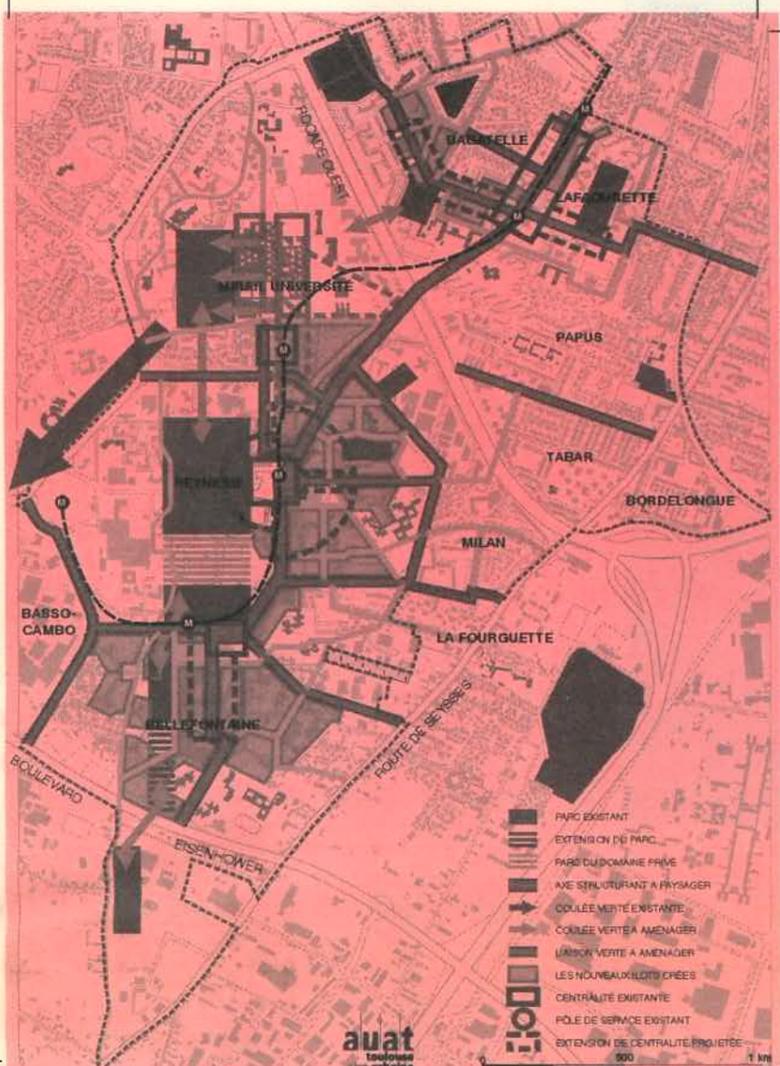
Cette rubrique est une plateforme d'échanges ouverte à tous.

Vos réactions sont donc les bienvenues pour faire avancer la réflexion et le débat, par courrier à la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, ou par mail à CROAMP@wanadoo.fr.



A PROPOS DU G.P.V.

par Catherine Roi, Agence d'architecture Urbane



Le dossier de Grand Projet de Ville tel qu'il a été communiqué auprès de la Maison de l'Architecture, sous forme écrite ou d'échanges avec l'AUAT est à considérer comme un document cadre.

Cependant, ce document présente des risques si l'on passe sans démarche d'approfondissement de l'intention au projet :

_le premier est celui de n'être pas un projet partagé. En effet, aujourd'hui l'intention fait débat et sa traduction spatiale (maquette proposée dans les quartiers concernés, immeubles vidés de leurs occupants) ne repose pas sur l'enrichissement de la participation : usagers, habitants, professionnels...

_le second est d'être un projet qui n'assure aucune continuité en survolant les questions d'histoire, de culture, de sens et les aspects positifs des usages actuels qui contribueraient à une réelle requalification.

Sur la base de l'intention contenue dans le projet cadre, il s'agirait aujourd'hui de construire les étapes qui permettraient de remédier à ces risques.

Une méthode de travail est à définir pour :

_élaborer un diagnostic plus précis, qui pour les professionnels de l'espace donnerait les éléments à prendre en compte en matière de culture, d'usage, de formes en ce qui concerne paysage, architecture et urbanisme.

_explicitement comment s'organise la participation et le partage.

_appréhender les différentes échelles en cause et en déduire les implications sur la nature du ou des projets urbains à concevoir.

Par exemple : quelle place pour la rocade dans l'agglomération si on la regarde dans la perspective d'une meilleure continuité des espaces de la ville dans lesquels s'intègre le périmètre du grand projet de ville ? À partir des différentes proximités existantes, quels liens ambitionner entre le périmètre du grand projet de ville, le centre et la périphérie ? Les équipements existants ou à créer doivent-ils être attractifs à l'échelle d'un quartier ou à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ? Quelle différence préserver ou au contraire amoindrir entre les différents quartiers constituant le périmètre du grand projet de ville ?...

_programmer à ces différentes échelles le contenu des interventions et la manière de les conduire et de les projeter en cohérence avec le reste de la démarche.

G.P.V. – LE PROJET URBAIN DU "GRAND MIRAIL" (1)

par l'Auat

Une ambition : l'appartenance à la ville, le retour à une identité positive.

L'ambition du projet est de rompre avec la logique de repli et de mise à l'écart de ce territoire dans la ville. Il s'agit dans cette perspective de recréer de la valeur et de l'identité afin de redonner aux populations, l'envie d'habiter et aux acteurs de la ville, l'envie d'investir. Aujourd'hui deux éléments justifient une intervention lourde sur ce territoire :

1 Un processus de déqualification et de déclin, qui s'accroît, malgré les investissements importants pour la ville et se caractérise par un départ continu des résidents les plus anciens et une fonction d'accueil des populations les plus défavorisées.

2 La volonté de redonner toute leur place à ces quartiers dans une agglomération en pleine expansion, qui en fait un territoire stratégique pour une politique de renouvellement urbain. Pour promouvoir cette logique d'ouverture et organiser l'interdépendance des territoires, il est nécessaire de retrouver des liens et des échanges avec le reste de la Ville, de renouveler la structure, les fonctions et l'image de ce territoire, de restaurer la mixité, à travers le résidentiel, l'économique et le culturel.

Ainsi le projet doit permettre dans la durée et à travers trois champs d'actions, de répondre aux dysfonctionnements révélés par le diagnostic (une trame urbaine contraignante, un manque de lisibilité entre domaine public et domaine privé, une situation de l'habitat en déclin), en s'appuyant sur les atouts constatés (un positionnement géographique favorable, une qualité environnementale exceptionnelle, une diversité des équipements structurants, dont l'Université du Mirail). Ces trois champs d'actions concernent :

1 Le rapport entre domaine public et privé :

- _redonner un statut au sol,
- _renforcer le rôle des centralités existantes ou en cours de création,
- _relier l'Université du Mirail à son environnement.

2 La trame urbaine :

- _redéfinir les espaces publics en fonction des usages,
- _redonner de la place aux différents modes de déplacement,
- _restructurer le réseau de voirie en le hiérarchisant
- _créer des maillages secondaires,
- _optimiser les qualités environnementales du site.

3 L'habitat :

- _suivre les axes de la politique du logement inscrit dans le contrat de ville et le programme local de l'habitat,
- _finir la réhabilitation du logement social, intervenir sur les copropriétés,
- _agir en faveur de la résidentialité,
- _recomposer l'organisation du quartier (démolition, relogement, potentialité de reconstruction).

Le projet urbain s'appuie donc sur des actions dont le but est de revenir à une ville plus traditionnelle, dans laquelle, après remodelage de la trame urbaine, il sera possible de se repérer, de différencier l'espace public de l'espace privé, composé d'îlots clairement identifiés à l'intérieur desquels il serait envisageable : soit de réaliser des interventions de résidentialisation autour des unités d'habitations existantes, soit de mettre en place des opérations de renouvellement urbain. Complémentairement, la trame verte des parcs situés le long de la margelle sera confortée par des liaisons, selon deux axes Nord/Sud (de Monlong à l'hippodrome), et Est/Ouest (de la Ramée à Gironis), parties intégrantes du réseau vert et bleu de l'agglomération toulousaine.

Enfin, les centralités des quartiers, actuellement repliées sur elles-mêmes, seront remises en situation d'urbanité au bénéfice de la création d'une grande rue traversant le site dans le prolongement de la rue Desbals.

Ce projet appelle des actions différenciées dans le temps, lesquelles doivent être menées de façon concomitante :

_à court terme (3 à 4 ans) : l'arrêt de la spirale des départs avec des actions en faveur de la résidentialité et une gestion de proximité efficace,

_à moyen terme (5 à 10 ans) : un renouvellement urbain qualitatif de grande ampleur,

_à long terme (10-15 ans) : un repositionnement durable de ce grand quartier dans le fonctionnement de l'agglomération.

(1) Extrait Contribution technique au débat/auat-Déc. 2001

LES ONZE VOIES DE FAIT

de Bernard NOËL



LES ONZE AGRESSIONS DE GEORGES BATAILLE

- 1 La chance
contre la masse
- 2 L'unité communuelle
contre l'imposture de l'individu
- 3 Une communauté élective
contre toute communauté de sang, de sol, d'intérêts
- 4 Le pouvoir religieux du don de soi tragique
contre le pouvoir militaire fondé sur l'avarice et la contrainte
- 5 L'avenir mouvant et destructeur de limites
contre la volonté d'immobilité du passé
- 6 Le violeur tragique de la loi
contre les humbles victimes
- 7 L'inexorable cruauté de la nature
contre l'image avilissante d'un dieu bon
- 8 Le rire libre et sans limite
contre explication raisonnable d'un univers absurde
- 9 L'"amour de la destinée" même la plus dure
contre les abdications du pessimisme et de l'angoisse
- 10 L'absence de sol et de tout fondement
contre l'apparence de stabilité
- 11 La joie devant la mort
contre toute immortalité

mise en scène et scénographie : **Michel Mathieu**
musique : **Michel Doneda, Pierre-Olivier Boulant**
images : **Bruno Wagner**
avec **Nadia Mouëza, Natalie Gouin, Chantal Riotte, Marie-Angèle Vours, Alain Cornuet, Marc Lador**

CULTURE / THÉÂTRE

Créé à la suite d'une résidence de la compagnie toulousaine à Rodez, "Onze voies de fait" est la réponse de Bernard Noël aux "Onze agressions" que Georges Bataille écrit pour les membres du groupe Acéphale. Un manifeste poétique d'une terrible virulence que Bataille rédige la veille de la seconde guerre mondiale lorsque, pressentant l'horreur du fascisme encore naissant, il tente de « renverser le sens du malheur ». Onze « injonctions » qui esquissent les contours d'un monde possible c'est-à-dire qui prennent en charge l'humain dans sa totalité, avec son innocence et sa cruauté. Depuis 1969 où son livre *Le "Château de Cène"* le mène au tribunal pour sa virulence, Bernard Noël, poète exigeant, romancier, essayiste, critique d'art, n'a cessé de dénoncer les abus de pouvoir de l'homme face à l'ordre naturel des choses. C'est la deuxième fois qu'il écrit pour le Théâtre de l'Acte après "Le Principe de Légassov" qui traitait de Tchernobyl. Dans ces temps où la fin de l'histoire a été rendue à son ridicule, les questions livrées dans "Onze voies de fait" s'avèrent d'une urgente actualité dès lors que les modèles dominants révèlent leurs limites asphyxiantes. La mise en scène de Michel Mathieu, inventive, au scalpel scande onze tableaux sur fond de scène bleue, le bleu du ciel des toiles de Chirico ou de New York un soir de septembre...

Une création du théâtre 2 l'Acte présentée par Le Théâtre de la Digue et le Théâtre Garonne

Théâtre Garonne du 24 au 27 avril

mercredi et jeudi à 20 h, vendredi et samedi à 21h

Renseignements, réservations : 05 62 48 56 56

Théâtre Garonne : 1, avenue du Château d'eau 31300 Toulouse

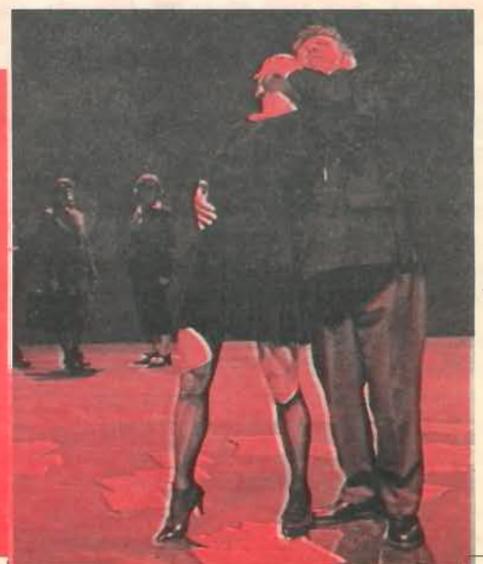
Une rencontre / lecture avec Bernard Noël et Michel Mathieu aura lieu à la Librairie Ombres Blanches (50, rue Gambetta) mardi 23 avril à 20h 30

DE RODEZ À TOULOUSE

« **A**u départ de cette aventure, une sorte d'éblouissement... Un hasard à l'écoute d'une émission sur Georges Bataille entre Rodez et Toulouse, onze phrases d'une dureté de granit... Nous finissons un spectacle sur les utopies, ces mots nous relançaient de nouveaux défis. Qui mieux que Bernard Noël pouvait nous aider à donner chair à notre réponse ? Pour cela il fallait d'autres mots, un texte remettant dans le choc des paroles et des situations le débat intérieur initial. C'est ainsi que naquirent "voies de fait" qui complètent en quelque sorte le dialogue de l'auteur de "La Maladie de la chair" avec celui de "La Part Maudite"... Dans une écriture serrée, dénudée, tranchante, Bernard Noël reprend à la

source ces onze propositions en les réinterprétant selon son regard. Des dialogues, généralement entre deux protagonistes, des monologues, traversés par la recherche obstinée d'élucidation de l'homme, de son propre destin, à travers l'affrontement amoureux ou guerrier, celui noir des sexes et rouge du sang, le corps à corps avec le Leviathan du millénaire en route, l'assomption de la parole et de son ombre en creux : la mort toujours là - fascinante et désirée - puisque dans sa clôture elle donne à l'instant de vie, pour qui en est conscient, son privilège de lumineuse intensité. »

Michel Mathieu.





FRANCE DESIGN LASER

La performance du laser au service de la décoration

Procédé exclusif

*Personnalisation appliquée
à l'art de la table*



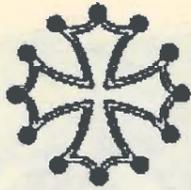
Adaptée à la décoration des fonds de piscines

*Fresques murales pour salons, salles de bains.
Reproduction sur carrelage, d'oeuvres artistiques
mises à la dimension de votre espace à décorer.*

52, boulevard Foch - 06600 Antibes

Tél. 04 93 34 79 42

e-mail : fdl06@hotmail.com



CENTRE DE CONGRÈS
PIERRE BAUDIS
TOULOUSE

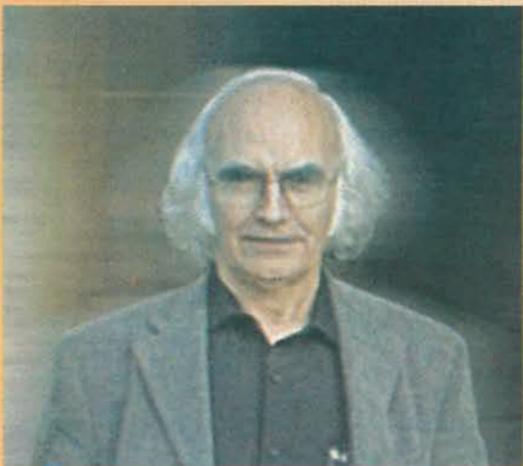
l'Événement culturel de l'Année...



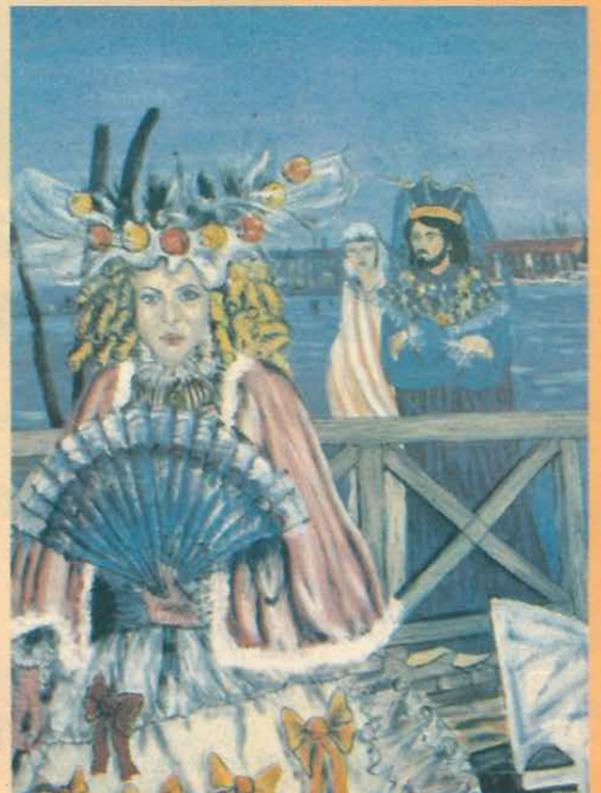
" VENISE, CHEMIN DE VIE... "

Le Centre des Congrès Pierre Baudis
Présente en exclusivité, en AVRIL - MAI - JUIN 2002
Les œuvres du Peintre toulousain

REMY PEYRANNE



Réalisée voilà plus de 10 ans, en hommage à la cité des Doges et jusqu'à ce jour jamais exposée... 16 tableaux aux formats à l'italienne de 2m x 4m et 2m x 5m à cette occasion une rétrospective de plus de 30ans de réalisations de l'artiste sera proposée au public...



MAIRIE
DE
TOULOUSE



France International Développement

Semez l'amour



SRI

Société
Régionale
d'Impression

